



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE JEUDI 13 OCTOBRE 2022 À 18H30,
À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN**

La présente **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal est ouverte au public ce **jeudi 13 octobre 2022 dès 18h30**, et exceptionnellement par souci d'économie, elle n'est pas diffusée en direct sur YouTube à partir de la plateforme ZOOM.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS;

Présences:

Mairesse : Christine McAleer
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseiller 4 : Éric Bourdeau
Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Absence:

Conseiller 1 : Thomas Vandor
Conseiller 3 : Stephen Ovans
Conseillère 5 : Kimberley Barrington

Formant quorum avec la mairesse, Madame Christine McAleer, cette dernière étant présente, le trésorier, M. Georges Lazurka et, en l'absence du greffier, la secrétaire-trésorière, Madame Jocelyne Madore, sont également présents, cette dernière agissant à titre de secrétaire de l'assemblée, chacun des membres du conseil attestant avoir reçu l'avis de convocation avec l'ordre du jour y inclus, le tout dans le délai prescrit par le Code municipal du Québec

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 18h30 par la mairesse Christine McAleer.

22-10-324 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté ;

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Mandat pour études faunique et floristique (phase 1) à la station d'aqueduc Madeleine;
3. MRC du Haut Saint-Laurent (MRCHSL) et ministère de la Sécurité publique (MSP) demande de remboursement pour formation en Santé Sécurité Incendie (SSI);
4. Période de question ouverte au public.
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE

22-10-325 Laboratoires de la Montérégie Inc. – mandat pour études faunique et floristique (phase 1) à la station d'aqueduc Madeleine

ATTENDU QUE des études urgentes doivent être effectuées sur le site envisagé pour la construction de l'usine de filtration à la station d'aqueduc Madeleine;

ATTENDU QUE dans les derniers mois, deux firmes mandatées se sont désistées;

ATTENDU une soumission reçue de Les Laboratoires de la Montérégie Inc., au montant de 11 000 \$ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le paiement d'un montant de **11 000 \$ (avant taxes)** à l'entreprise **Les Laboratoires de la Montérégie Inc.**, pour effectuer les études nécessaires et de remettre par la suite, un rapport final à la Municipalité.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-052-10-721

Source de financement : budget des opérations courantes & subvention

ADOPTÉE

22-10-326 **MRC du Haut Saint-Laurent (MRCHSL) et ministère de la Sécurité publique (MSP) - Demande de remboursement pour Formation en Santé Sécurité Incendie (SSI)**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités, la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales, une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition de compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce Programme;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown prévoit la formation de cinq (5) pompiers pour le programme *Pompier I* et neuf (9) pompiers pour *l'Usage de pinces de désincarcération et mesures de survie (Jaws of live training)* et trois (3) pompiers pour le programme *Officiers non urbains* afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut Saint-Laurent (MRCHSL) en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut Saint-Laurent.

Poste comptable appliqué au revenu : 01-234-20-000

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC (seulement sur les points de l'ordre du jour)

Il n'y a eu présence d'aucun citoyen à la séance.

22-10-327 **Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE LEVER la séance. Il est 18h34.

ADOPTÉE

Christine McAleer
Mairesse,

Jocelyne Madore
Secrétaire trésorière adjointe

CERTIFICAT – Je, soussigné, Georges Lazurka, trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance, le cas échéant.

Georges Lazurka, trésorier